

Procès-verbal
du CONSEIL SYNDICAL du Pays du Sundgau
du 19 mars 2024 à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 22

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Maurice BRANABÉ, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Monsieur Thierry JACOBBERGER, Monsieur Claude JUD, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Denis NASS, Madame Bernadette SCHLIENGER, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Fabien ULLMANN, M. Jean-Michel ZINCK.

Communauté de Communes Sundgau : Madame Fabienne BAMOND, Madame Doris BRUGGER, Monsieur Jean-Claude COLIN, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Fabien ITTY (jusqu'à 20H05), Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur André LEHMES, Monsieur Christian LERDUNG, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Christian SUTTER, Monsieur Aurelio TOLOSA.

Excusés : 14

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Guy BACH, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Franck GRANDGIRARD, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Paul MUMBACH, Monsieur Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Gilles FREMIOT, Madame Estelle MIRANDA, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Monsieur Fabien SCHOENIG, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

Communauté de Communes Sundgau : Monsieur Joseph BERBETT, Madame Régine RENTZ.

Invité Permanent : 2

Président du GAL LEADER Sundgau-3F : M. Gérard LANDEMAINE, M. Stéphane STALLINI.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 19H07. Il salue les Délégués et remercie la presse pour sa présence à la séance. Il indique que le « Débat d'Orientation Budgétaire » pour les deux budgets de la structure sont les deux principaux points à l'ordre du jour. Il demande à l'assemblée si elle accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur : « la mise à jour du tableau des effectifs de la structure » qui est appelée à évoluer. Les Délégués approuvent à l'unanimité d'ajouter un point portant sur : « la mise à jour du tableau des effectifs de la structure ».

Le Président remercie les Délégués et présente l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2024

II. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 pour le Budget Principal du Pays du Sundgau

III. Montant de la participation financière des Communautés de Communes proposé pour 2024

IV. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 pour le service d'Autorisation du Droit des Sols (budget annexe)

V. Bilan du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) de l'habitat

1. Information : Évolution du nombre de propriétaires accompagnés par an entre 2021 et 2023

2. Information : Tendances 2024 à partir du nombre d'accompagnements réalisés en janvier et février

VI. Lancement de la mission de récolement des actes d'urbanisme

VII. Programme européen LEADER : Évènement LEADER Tour du 20 avril 2024

VIII. Mobilité

1. Information : Point d'étape sur le projet Interreg Sundgomobich

2. Information : Articulation de la politique de covoiturage du territoire

IX. Projet Alimentaire Territorial : Retour sur la Journée de lancement du projet de mise en relation agriculteurs / acheteurs

X. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » de la Région Grand Est pour 2024

XI. Fonctionnement général de la structure

1. Délibération : Désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

2. Délibération : Adoption du règlement budgétaire et financier

3. Délibération : Adoption du règlement intérieur du personnel

4. Délibération : Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

5. Délibération : Évolution du tableau des effectifs

Point I. : Adoption du compte rendu de la séance du 06 décembre 2023

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 13 mars 2023.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023.

Point II. : Débat d'Orientation Budgétaire 2024 pour le Budget Principal du Pays du Sundgau

Le Président propose à l'assemblée de rappeler les grandes actions conduites par le Pays du Sundgau pour chaque thématique et d'exposer quels seront les axes structurants du Pays du Sundgau pour 2024. Il précise que le Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal du Pays du Sundgau a pour objectif

d'exposer le cadre de la stratégie de la structure dans sa continuité, de valider les grandes actions et de présenter le coût prévisionnel de ces dernières.

Le Président précise que le développement des actions portées par le Pays du Sundgau l'a conduit à solliciter une augmentation inévitable de la participation financière des Communautés de Communes. Il ajoute que le Pays du Sundgau réalise un gros travail pour mobiliser des fonds mis au concours par des organismes extérieurs ce qui permet d'avoir une bonne couverture des projets. Mais le développement de la structure conduit inévitablement à une augmentation des charges courantes qui elles ne sont pas prises en charge par les financeurs extérieurs. Le Président annonce qu'il a sollicité une augmentation de la participation des Communautés de Communes de 99 000 euros par rapport à l'année précédente. Il remercie les Présidents des deux Communautés de Communes, Monsieur Gilles FREMIOT le Président de la Communautés de Communes Sundgau et Monsieur Vincent GASSMANN le Président de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue.

Le Président justifie cette augmentation de la participation des Communautés de Communes par le fait que les projets pilotés par la structure se sont fortement développés depuis deux ans et qu'en fin d'année 2022, le Pays du Sundgau a pu faire remonter 98 000 euros de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Une démarche de plusieurs années a été nécessaire pour obtenir l'accord de la DGFIP. Cette démarche a été exceptionnelle et ne peut être reconduite cette année.

Il indique que sur le total du budget principal du Pays du Sundgau, la part des Communautés de Communes représente 322 000 euros sur 961 309 euros, ce qui permet de constater l'effet levier de chaque euro investi par les Communautés de Communes dans le Pays du Sundgau au service du territoire.

Le Président renouvelle sa reconnaissance aux Présidents des Communautés de Communes pour la confiance accordée au Pays du Sundgau dans les actions qu'il porte et propose de revenir sur le sujet de la participation des Communautés de Communes dans le deuxième point inscrit à l'ordre du jour.

Il invite les Délégués à poser leurs questions au fur et à mesure de la présentation des orientations budgétaires.

Le Président procède à la présentation des axes de travail et au budget prévisionnel lié.

Projet Alimentaire Territorial

Les principaux axes de travail et actions du PAT en 2023 (rappel) :

- *Axe 1 - soutenir les circuits alimentaires de proximité* : carte interactive "Mangez Sundgavien", podcast "de la fourche à la fourchette", Stand pour les producteurs "Journées d'octobre", travail InterPAT diagnostic filières sud alsace.
- *Axe 2 - sensibilisation à une alimentation locale et de qualité* : défi "Foyers à alimentation positive" (35 foyers accompagnés), projet "Bouge ton assiette au Collège Nathan KATZ" (élèves du Sundgau), Guide sur l'environnement et l'alimentation à destination des scolaires.
- *Axe 3 - Lutte contre la précarité alimentaire* : ateliers auprès du grand public, travail appel à projet "pour une mutuelle de l'alimentation".

Axes forts 2024 :

- finalisation du diagnostic alimentaire et agricole du territoire du Sundgau,
- proposition de plan d'actions,
- candidature au volet 2 du PAT (permettant de solliciter de nouvelles aides financières),

- mise en place d'un projet permettant la mise en relation des producteurs et des acheteurs (exploitants agricoles, acteurs de la transformation, grandes et moyennes surfaces, restaurateurs du territoire),
- suite de la marque « élevage à l'herbe » et accompagnement dans la structuration d'une filière,
- organisation de rencontres avec les acteurs de la restauration collective afin d'améliorer la part de local dans les assiettes,
- analyse des besoins logistiques et proposition de solutions sur la base des interactions locales producteurs/distributeurs en cours de construction.

Perspectives au-delà de 2024 pour le PAT :

Objectif de mise en place d'un FORUM de mise en relation entre producteurs et acheteurs, émergence d'une marque élevage à l'herbe, proposition de cahiers de charges pour les négociations entre producteurs et acheteurs, mise en œuvre du Plan d'Action du PAT.

Budget PAT 2024 :

--> Pour rappel, la DRAAF finance le projet PAT à hauteur de 80%. Les recettes perçues jusqu'à ce jour sont de 73 500 euros. Le solde de 24 500 euros sera perçu en 2024 si le total de dépenses demandées sont réalisées.

→ Total dépenses PAT en 2024 : 81 714 euros

→ Total recettes PAT en 2024 : 24 500 euros

Production d'énergies renouvelables et décarbonation des mobilités

Les principaux axes de travail en 2023 (rappel) :

- Axe 1 - *Créer une stratégie énergétique adaptée aux spécificités paysagères du territoire et valoriser les ressources locales* : Finalisation du Plan de Paysage Energies (Diagnostic, stratégie et objectifs de qualité paysagère pour le territoire, plan d'actions) : [Plan de paysage - PETR Sundgau \(pays-sundgau.fr\)](#) ;
- Axe 2 - *Décarbonation des mobilités* : réalisation du projet flottes faibles émissions (diagnostic, identification des flottes captives du territoire, proposition d'une solution d'avitaillement (station multi-énergies).

Principales Actions 2024 : Développement des projets locaux de production de biogaz et valorisation de CO2, accompagnement des entreprises locales dans le renouvellement des flottes de poids lourds vers des flottes à faibles émissions, gestion et coordination du projet de station multi-énergies.

Perspectives au-delà de 2024 pour le PAT

Objectifs d'émergence de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables (focus méthanisation et photovoltaïque), renouvellement de flottes de poids lourds, objectifs de construction d'une station multi-énergies.

Budget production d'énergies et décarbonation des mobilités- 2024 :

→ Total dépenses en 2024 : 53 500 euros

→ Total recettes en 2024 : 19 200 euros

Budget prévisionnel des actions du pôle environnement (PAT + transition énergétique) :

DÉPENSES		RECETTES	
Réception, événement, frais de bouche, logistique	7 500 €	DRAAF (solde)	24 500 €
Etudes, recherches et honoraires	19 740 €	GRDF	19 200 €
Formation, missions et séminaires	1 600 €		
Communication et frais divers	1 060 €		
Frais d'ingénierie et d'animation	85 000 €	Participation Communautés de communes	91 514 €
Versement subvention DRAAF 2023. Abattoir	20 314 €		
TOTAL	135 214 €	TOTAL	135 214 €

Mobilité

Principales réalisations en 2023 (rappel) :

- *Axe 1 - Montage d'un dossier Interreg pour conduire une étude pré opérationnelle de mise en œuvre de ligne de transports collectifs transfrontalières* : Demande de concours communautaire (candidature) au programme européen Interreg VI Rhin Supérieur/Oberrhein pour le projet d'études des mobilités collectives transfrontalières Sundgomobich sur les axes Sundgau-Trois-frontières (Saint-Louis/Bâle) et Sundgau-Jura.

Madame Marie-Cécile LEY précise que deux études seront conduites dans le cadre du financement Interreg : une étude pré opérationnelle visant à mettre en œuvre une ligne de car express entre le territoire du Sundgau desservant Dannemarie, Altkirch et les communes de la vallée de l'Ill via un parking relais sur la Départementale 419 à l'agglomération bâloise. Il s'agit d'un projet de grande envergure associant plusieurs partenaires stratégiques (Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, AggloProgrammBasel, les Cantons de Bâle Ville et de Bâle Campagne, Saint Louis Agglomération, Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Communautés de Communes Sundgau). L'objectif est de réduire l'autosolisme sur cet axe qui est le plus important en termes de flux pendulaires domicile-travail du territoire et pour lequel il n'existe pas à ce jour de solutions de report modal.

L'autre étude vise à réaliser une analyse origine-destination des flux pendulaires, commerciaux et récréatifs sur le territoire avec un zoom sur les déplacements à destination et depuis la République et Canton du Jura qui est devenu le second canton de destination pour les actifs résidents dans le Sundgau (après Bâle Campagne). L'objectif est de quantifier les flux et de les qualifier avec précision en termes d'origine et de destination pour proposer des solutions de rabattement en transport collectif vers les gares de Dannemarie, d'Altkirch et de Bonfol (gare suisse de la République et Canton du Jura appartenant

géographiquement à la Vallée de la Largue). Madame Marie Cécile LEY précise que l'étude a pour objectif de proposer des solutions efficaces afin de répondre aux besoins de déplacement internes aux territoires et vers l'extérieur. Plutôt que de poursuivre une logique de trajets 100% bus depuis les Sundgau vers l'extérieur, ce qui a pour conséquence des temps de trajets longs et des coûts financiers très élevés pour la Région Grand Est, l'objectif est de desservir des gares et les futurs arrêts de la ligne de car express. Cela permet d'être plus efficient en termes de temps de parcours et d'utilisation des fonds publics pour assurer un service de déplacement.

Le Président informe l'assemblée qu'il a pu échanger avec la Présidente et plusieurs Ministres de la République et Canton du Jura ce midi même à l'occasion d'un déjeuner avec le gouvernement jurassien (CH) et qu'ils montrent un fort intérêt pour ce sujet. Il précise que chaque jour, près de 2000 travailleurs frontaliers font la navette entre le territoire du Pays du Sundgau et la République et Canton du Jura. Des trajets réalisés presque exclusivement en voitures individuelles faute d'offre de rabattement, ce qui pose des problèmes de plus en plus marqués pour les autorités jurassiennes et pour les habitants du Jura Suisse (traversée de villages, pollutions...).

Madame Marie-Cécile LEY relève que les attentes de la République et Canton du Jura ont été un vrai déclencheur pour que le Pays du Sundgau propose une étude sur l'ensemble des flux en direction de la Suisse depuis le Sundgau et pas uniquement vers l'agglomération bâloise. Cet intérêt jurassien a favorisé une approche plus large de l'étude des mobilités à une échelle qui peut être considérée comme une vaste zone d'emplois transfrontalière.

- *Axe 2 - Covoiturage* : Animation et suivi technique et administratif des lignes de covoiturage Covoit'Go.

Le Président rappelle que les Communautés de Communes ont inauguré mercredi dernier le lancement d'un nouveau dispositif de covoiturage, BlaBla Car Daily, et qu'il conviendra de faire un bilan en fin d'année 2024 pour analyser comment les deux solutions s'articulent.

Madame Marie-Cécile LEY précise que BlaBla Car Daily vise principalement un public d'entreprises pour réaliser des trajets en commun alors que Covoit'Go propose de réaliser des trajets de rabattement sur des segments bien précis entre Seppois le Bas et la Gare d'Altkirch d'une part ainsi qu'entre Waldighoffen et la gare d'Altkirch d'autre part. Elle ajoute que BlaBla Car Daily fonctionne avec une application et une rémunération des chauffeurs pour les courses réalisées alors que Covoit'Go est un dispositif spontané sans inscription ni rémunération. Les publics sont différents, le premier s'adressant davantage à des actifs connectés et le second à des personnes qui ont moins accès à l'outil numérique. Un audit sera réalisé en fin d'année sur l'utilisation de Covoit'Go et permettra de savoir si le maintien du dispositif est pertinent en fonction de son utilisation.

- *Axe 3 - Ingénierie* : Candidature au programme "Actions en faveur de la mobilité durable – aides aux changements de comportements" de l'ADEME pour le financement d'un poste d'animation des mobilités durables et d'actions de sensibilisation/communication.

Le Président indique que l'absence de financement propre amène le Pays du Sundgau à rechercher au mieux des subventions mis au concours par des organismes extérieurs.

- *Axe 4 – Sensibilisation* : Animation et communication autour des mobilités (ateliers Mission locale, Défi J'y Vais 2023, etc.).

Axes forts 2024 :

- Lancement des études transfrontalières du projet Sundgomobich :
 - o Étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'une ligne de Car Express entre le Sundgau et le secteur des Trois-frontières.

Le Président partage le fait que ce projet a évolué depuis de nombreuses années et devient une réalité avec des financements, des partenaires et un trajet cohérent. Il rappelle que la première étude réalisée en 2016 était une préfiguration potentielle de tracé et n'intégrait pas les parties suisses. Le complément réalisé en 2019 esquissait un premier tracé possible desservant les communes de la vallée de l'Ill mais le temps de parcours était trop long (1H20) et risquait de ne pas intéresser les usagers. L'étude pré-opérationnelle qui sera lancée validera les arrêts desservis et un temps de trajet adapté. Ce temps de trajet ne doit pas dépasser les temps de parcours en voiture si l'on veut que cette offre soit compétitive.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que le car express doit s'accompagner de solutions de rabattement et d'un environnement de service pour être attractif.

- o Études origine-destination et opportunité d'une ligne intermodale entre le Sundgau et le Canton du Jura (et notamment la gare de Basse-Vendline, ex Bonfol).
- Finalisation de l'étude Flottes Faibles Émissions et poursuite de la démarche pour l'aide à la conversion de poids lourds à énergies alternatives et l'implantation d'une station multi-énergies multipartenariale* (lien avec les actions de production d'énergies décarbonées).

Le Président indique qu'il faudra trouver de nouveaux investisseurs et plus de poids lourds qui s'approvisionnent sur la station. Il ajoute que ces deux sujets sont en bonne voie puisque l'étude est sur le point d'être terminée et que déjà quatre transporteurs ont manifesté leur engagement pour avitailler 11 véhicules lourds sur la future station. Pour que le modèle économique de l'équipement soit équilibré, il est nécessaire que 21 poids lourds puissent s'avitailler à la station. Il est donc capital de poursuivre les rencontres avec les entreprises pour qu'elles puissent percevoir l'intérêt qu'elles ont à convertir leur flotte et à s'approvisionner sur la future station de Carspach. L'implantation proche du rondpoint de Carspach permet de capter le flux de poids lourds là où il circule de toute façon sans créer de nuisance dans des zones habitées.

Monsieur Denis NASS note que c'est un point important dans la mesure où le nombre de camions à approvisionner détermine la taille du compresseur et que ce compresseur est l'équipement le plus déterminant en terme de prix de la station.

Le Président ajoute que plusieurs entreprises sont prêtes à investir au capital du projet. Le coût total de la station est estimé à 1,2 millions d'Euros et le développeur apporte 30% des fonds nécessaires. C'est un point intéressant dans la mesure où le développeur a un intérêt à ce que la station fonctionne bien.

- Poursuite de l'exploitation et de l'animation du dispositif de covoiturage Covoit'Go et suivi d'un audit/bilan en fin d'année.
- Prestation de service pour la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de communes Sud Alsace Large.

- Conventonnement avec l'ADEME au programme "Actions en faveur de la mobilité durable – aides aux changements de comportements" et recrutement d'un poste d'animation des mobilités durables.
- Animation et communication autour des mobilités durables (Défi J'y Vais 2024, ateliers mobilité, gestion de la flotte des VAE, etc.).

Budget prévisionnel Mobilité :

DÉPENSES		RECETTES	
Etudes Sundgomobich	64 000 €	Programme Interreg	82 250 €
		Autres cofinanceurs (RGE, CeA, AggloBasel)	58 000 €
Etude Flottes Faibles Emissions	37 568,40 €	RGE – Flottes Faibles Emissions	24 000 €
Exploitation Covoit'Go (fin 2023 + 2024)	42 000 €	Fonds verts Covoiturage	28 800 €
		Enveloppe communication ADEME	10 000 €
PdMS CCSAL (20% d'une BE à 40 000 €)	8 000 €	RGE - PdMS	13 000 €
		CCSAL - Prestation PdMS	7 000 €
Frais de mission et transports	1 390 €	Financement poste Animation ADEME (Actions en faveur de la mobilité durable – aides aux changements de comportements) + reste enveloppe communication	35 000 €
Frais autres : communication, animation, Défi J'y Vais, assurances VAE, marché public, cartographie	7 560 €	Abonnement VAE (Communes + associations)	3 600 €
Frais d'ingénierie et d'animation	72 700 €	Participation des Communautés de communes	0 €
TOTAL	233 218,40€	TOTAL	261 650,00 €
Balance : + 28 431,60 €			

Le Président souligne que pour les projets de mobilité, la participation des Communautés de Communes est de 0, avec une balance positive pour cette année qui est de 28 431 Euros. Il ajoute que cela illustre les efforts faits par le Pays du Sundgau pour avoir un taux de couverture maximum des projets. La participation financière des Communautés de Communes couvre deux postes de dépenses principaux, les frais de fonctionnement généraux (ETP liés au fonctionnement général de la structure, loyers, etc) et d'amorcer ou de finaliser les projets conventionnés avec des financeurs extérieurs.

Culture

Principales réalisations en 2023 (rappel) :

- *Axe 1 - Mise en œuvre des projets financés par le plan de rebond culturel de la CeA :*
 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle réalisé auprès des classes de 6e du collège de Seppois-le-Bas sur le thème du « Mensonge ».
 - Les 2 résidences d'artiste de 6 semaines sur le thème du patrimoine textile dans le cadre du parcours d'art contemporain STUWA.
- *Axe 2 - Stratégie : Adoption d'une réorientation de la mission culture en juillet 2023 vers des actions de valorisation du patrimoine sundgauvien et d'attractivité du territoire.*

Madame Fabienne BAMOND relève que cette réorientation des axes de travail de la mission culture par le Pays du Sundgau s'est réalisée dans le cadre de plusieurs réunions avec les Vice-présidents concernés des intercommunalités, Monsieur Claude JUD pour la Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Madame Estelle MIRANDA pour la Communautés de Communes Sundgau ainsi qu'avec les services.

La proposition que le Pays du Sundgau inscrive sa mission culture sur les sujets relevant du patrimoine a été validé par les Présidents de Communautés de Communes le 12 juillet 2024. Lors de cette rencontre il a été notifié que le Pays du Sundgau poursuive ses actions dans le champ du patrimoine comme levier d'attractivité du territoire et une candidature au label « Pays d'Art et Histoire » a été actée comme horizon de fin de mandat.

Le Président ajoute que le Projet de Territoire dont le but est de définir le rôle des trois structures (Communautés de Communes et PETR) a permis aux élus de se concerter et de se fédérer sur ce sujet de la culture.

- *Axe 3 - Relance du Cercle des Mécènes du Sundgau avec la Fondation du Patrimoine : 4 projets lauréats en 2023.*
- *Axe 4 - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ANPP / Bordier permettant à 3 territoires français de créer un jeu de société entièrement consacré à leur territoire et à son patrimoine.*

Axes forts 2024 :

- Elaboration, animation et commercialisation du Jeu du Pays du Sundgau (commercialisation prévue pour fin octobre 2024).

Madame Fabienne BAMOND informe les Délégués qu'un courrier a été envoyé aux 108 Communes du territoire du Pays du Sundgau pour recueillir des idées de patrimoine ou d'anecdotes à mettre en valeur. Elle invite les Délégués présents et qui exercent également un mandat de Maire à faire un retour au Pays du Sundgau avant le mois d'avril 2024.

Le Président indique que le processus de création du jeu implique la rédaction de 500 à 800 questions. C'est un exercice qui rassemble les Communes et de nombreux acteurs associatifs du territoire. La rédaction des questions est un exercice subtil dans la mesure où des questions trop simples ne présentent pas d'intérêts pour les joueurs tout comme des questions qui seraient trop complexes et inaccessibles. Ce jeu doit avant tout être agréable pour les joueurs et leur donner envie d'en savoir plus sur le territoire où ils habitent. La commercialisation du jeu avant les fêtes de fin d'année permettra d'être présent en rayon des commerçants dans une période cruciale.

Le Président note que la démarche va s'autofinancer grâce au tarif de vente du Pays du Sundgau aux distributeurs et au programme LEADER. Les fonds LEADER sont attendus pour l'année 2024 et le Président remercie Gérard LANDEMAINE, Président du GAL Sundgau-3Frontières, pour la subvention LEADER accordée à ce projet. Ce jeu est aussi un investissement sur l'avenir de la mission culture dans la mesure où il sera un tremplin pour candidater au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Madame Fabienne BAMOND indique que les données collectées dans le cadre de la démarche de construction du jeu pourront être réutilisées dans la candidature au projet de label.

- Accompagnement de l'association Henner Hsila et de la commune de Bernwiller dans la création d'une résidence artistique au sein de la nouvelle Maison Henner.

- Organisation de l'appel à projets du Cercle des Mécènes du Sundgau avec la Fondation du Patrimoine.
- Travail préparatoire pour 2025 (proposition de projets, recherche de financements et de partenaires) :
 - o Animations sur le thème du patrimoine sundgavien (public intergénérationnel : scolaires, aînés)
 - o Premières étapes de la candidature au Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (analyse et diagnostic).

Budget prévisionnel 2024 :

DÉPENSES		RECETTES	
Fabrication de 2000 boîtes de jeu	38 400	Vente de 1900 boîtes de jeu (prix de revente 21€)	39 900
Réceptions, événements, ateliers, frais de bouche, logistique	2 700	Cercle des mécènes du Sundgau	2 500
Communication et frais divers (informatique, livres...)	5 300	Fondation du Patrimoine Alsace	2 500
Formation, missions et séminaires	2 670	Ingénierie Territoriale Région Grand Est	20 000
Frais d'ingénierie et d'animation	53 200	Participation des Communautés de communes	37 370
TOTAL	102 270	TOTAL	102 270 *

** Le versement du financement LEADER de 40 000 € pour le Jeu du Pays du Sundgau est prévu pour le 2^e semestre 2025*

Le Président relève que la mission s'autofinance mais que les fonds LEADER ne seront perçus que l'année prochaine. La participation des Communautés de Communes inscrite sur le tableau ci-dessus constitue une avance de trésorerie avant de percevoir les fonds LEADER. La vente des jeux est l'élément déterminant pour cette année 2024. Les frais d'ingénierie comprennent un salaire à 100%, une part du salaire de la direction et de la comptabilité car un important travail de facturation pour la vente des jeux devra être réalisé.

Madame Fabienne BAMOND relève que le budget de ce projet s'appréhende de façon bisannuelle et qu'un léger excédent permettra de financer le poste d'animation l'année prochaine pour engager les travaux relatifs au concours du label « Pays d'Art et Histoire ».

Madame Marie Cécile LEY exprime son intérêt pour le jeu et annonce qu'elle souhaite en commander pour la Commune d'Ueberstrass afin de l'offrir pour des mariages, à des nouveaux arrivants ou au club des aînés du village.

Le Président salue le travail de Madame Judith OTT, chargée de mission culture au Pays du Sundgau, qui construit le réseau de distribution sur tout le territoire. C'est toute une logistique à organiser avec des points de vente qui doivent bien mailler le territoire. La question de la marge est aussi un point à fixer en

lien avec revendeurs. Le prix devra être inférieur à 30 Euros et sera le même dans tous les points de vente.

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) de l'habitat

Principales réalisations en 2023 (rappel) :

- *Axe 1 - Poursuite du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique :*
 - Augmentation significative du nombre d'actes (chiffres détaillés au point numéro 5).
 - Ouverture d'un deuxième poste de conseiller en rénovation énergétique avec l'arrivée de Robin BROGLÉ.
 - Animation du réseau d'acteur de la rénovation énergétique sur le territoire (CCI, CMA, artisans locaux, CeA, ADIL...).
 - Animation et sensibilisation du grand public sur la rénovation énergétique.
- *Axe 2 - Réalisation et mise en œuvre du projet PEDAGOV', la mallette énergétique :*
 - Rédaction du cahier des charges de la mallette.
 - Rédaction et envoi des éléments techniques pour la création des fiches techniques et des jeux abondant la mallette (partie sensibilisation et animation que propose la mallette).

Le Président note que la mallette existe à ce jour et qu'elle est très appréciée par les personnes conseillées dans leurs travaux.

- *Axe 3 - Poursuite de la mise en œuvre des ateliers d'Auto-Rénovation Accompagnée : 9 ateliers en 2023.*

Axes fort 2024 :

- Poursuite du Service d'Accompagnement à la rénovation Énergétique pour les particuliers.
- Dépose d'une demande d'agrément pour être labellisé « Mon Accompagnateur Rénov ».
 - Obtenir la certification RGE Audit Énergétique.
 - Démontrer nos compétences sur l'accompagnement à la rénovation.
 - Monter et déposer un dossier certifiant nos capacités techniques, règlementaires et financières à être « Accompagnateur Rénov ».
- Poursuites des ateliers d'Auto-Rénovation Énergétique en 2024

Le Président expose à l'assemblée le fait que le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov » va plus loin que le SARE en termes d'accompagnement des habitants qui engagent des travaux de rénovation énergétique de leurs logements avec notamment une proposition d'audit énergétique.

Monsieur Denis NASS salue le travail du binôme Florian JUD et Robin BROGLÉ, les deux conseillers qui accompagnent les habitants dans leur démarche de rénovation. Les retours du public sont positifs et ils maîtrisent un large éventail de connaissance en termes d'analyse des devis, de choix des matériaux, de phasage des travaux et de mobilisation des aides financières. Il ajoute qu'ils ont le mérite de s'adapter à des programmes qui évoluent sans cesse, pour preuve le dispositif SARE lancé il y a trois ans par la Région Grand Est qui commençait à être bien rodé est déjà supprimer en 2025 et remplacer par un autre dispositif de l'Etat. L'Etat souhaite en effet reprendre la main sur les aides à la rénovation.

Le Président ajoute qu'une forme de concurrence émerge avec l'arrivée du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov » puisque ce service aux particuliers est ouvert aux acteurs privés.

Budget prévisionnel 2024 :

Dépenses sur l'année 2024		Recettes sur l'année 2024	
Coordination du programme	111 420 €	Solde part fixe 2023 Région Grand Est	5 413,46 €
Prestation atelier Auto-Rénovation	3 000 €	Actes réalisés en 2023 Région Grand Est	28 779 €
Formation MAR	1 500 €	Avance part fixe 2024 Région Grand Est	12 631 €
Outils + Logiciel Audit MAR	1 500 €	Financement LEADER des projets de 2022-2023	40 000 €
Sensibilisation et communication	1 500 €		
Déplacements et frais de missions	3 000 €	Recettes SARE et LEADER	86 823,91 €
		Participation CC	33 596,09 €
Total des dépenses en 2023 pour le SARE	120 420 €	Total des recettes en 2023 pour le SARE	120 420,00 €

Monsieur Denis NASS indique qu'en 2024, le Service SARE comptera 2 chargés de missions en début d'année mais prévoit le recrutement d'un stagiaire et le financement de 3 mois de salaire pour le MAR (Mon Accompagnateur Rénov). De plus, le programme LEADER financera les projets d'Ateliers d'Auto-Rénovation Énergétique et PEDAGOV' (mallette de rénovation) suite à leur réalisation entre 2022 et 2024. Les dépenses sur ces projets ont déjà eu lieu sur les exercices budgétaires de 2022 et 2023.

LEADER

Le Président indique que la fin de la programmation de LEADER 2014-2022 approche et que les objectifs de programmation, d'engagement et de paiement des dossiers sont en bonne voie. Il remercie l'équipe d'animation LEADER pour leur travail qui a permis d'atteindre les objectifs élevés d'engagement et de paiement inscrits dans les clauses de revoyure de la Région Grand Est qui est Autorité de Gestion pour les fonds européens.

Monsieur Gérard LANDEMAINE ajoute que l'ensemble de l'enveloppe est programmé et qu'il reste la partie administrative à achever pour que les projets soient payés.

Principales Réalisations 2023 (rappel) :

Axe 1 - Atteinte des objectifs de l'année 2023 fixés par la Région Grand Est : engagements et paiements des dossiers LEADER 14-22.

Axe 2 - Poursuite et finalisation de la rédaction du plan d'actions de la stratégie LEADER 2023-2027 :

- Mise en conformité des fiches actions afin de les rendre plus opérationnelles.
- Ajout de compléments, de précisions sur les actions finançables afin de s'assurer de l'éligibilité des projets du territoire.

Monsieur Gérard LANDEMAINE rappelle que la construction des fiches actions a fait l'objet d'une intense concertation. Ce sont d'abord cinq ateliers qui ont été organisés avec des acteurs socioprofessionnels des thématiques concernés pour produire un contenu qui réponde aux besoins des branches d'activités et plusieurs mois de concertations avec les services de la Région pour répondre aux attentes de l'autorité de gestion.

Le Président relève que la démarche de candidature a fait l'objet d'un gros investissement de la part des élus et des services.

Axe 3 - Finalisation des annexes à la Convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 avec la Région Grand Est :

- Concertation avec la structure partenaire Saint-Louis Agglomération et rédaction de la nouvelle convention de partenariat.
- Désignation des structures composant le Comité de Programmation LEADER.

Axe 4 – Technique : Première formation des agents à l'utilisation de la plateforme en ligne EuroPAC, nouvel outil pour le dépôt et l'instruction des demandes de subventions.

Monsieur Gérard LANDEMAINE constate que le nouvel outil Europack adopté par les Régions impliquera une nouvelle façon de gérer les dossiers des porteurs de projets. Ces derniers devront déposer les dossiers eux-mêmes sur l'outil, ce qui peut être complexe à prendre en main. L'instruction des dossiers sera ensuite instruite par l'équipe d'animation LEADER.

Axes forts 2024 :

- Respect de la clause de revoyure 2014-2022 :
 - Atteinte des objectifs d'engagements et de paiements des dossiers pour le 30 juin 2024.
 - Atteinte des objectifs d'instruction des dossiers de paiement pour le 31 janvier 2025.
- Lancement du programme LEADER 2023-2027 :
 - Organisation de l'événement de clôture du programme 2014-2022 et de lancement du programme 2023-2027.
 - Installation du Comité de Programmation et mise en place des instances consultatives (Comité de financeurs, fabriques territoriales).
 - Développement, vulgarisation, diffusion de la communication autour du programme LEADER et des fiches-actions.
- Accompagnement des porteurs de projet, instruction et programmation des premiers dossiers de demande de subvention LEADER 2023-2027.

DÉPENSES		RECETTES	
Evénement de clôture du programme 2014-2022 et de lancement du programme 2023-2027 <i>(frais de bouche, logistique, spectacle)</i>	4 650 €	LEADER – Animation 2022	51 575 €
		LEADER – Animation 2023	80 104,88 €
Fonctionnement du GAL <i>(frais d'ingénierie, d'animation, de missions, de formation et de séminaires)</i>	150 257,60 €	LEADER – Soutien préparatoire (candidature 2023-2027)	15 000 €
		Participation Saint-Louis Agglomération (programmes 14-22 et 23-27)	17 000 €
		Participation des Communautés de communes	0 €
TOTAL	154 907,60 €	TOTAL	163 679,88 €
		Balance : + 8 772,28 €	

Projet de territoire

Le Président note que la démarche de projet de territoire a permis de réfléchir collectivement avec les Communautés de Communes pour optimiser les missions et renforcer les complémentarités. Si l'on doit retenir une chose du projet de territoire, c'est qu'il permet à chaque collectivité de repreciser sa place dans l'intérêt de l'habitant.

Principales Réalisations 2023 (rappel) :

Axe 1 – Rédaction des fiches thématiques par l'équipe du Pays du Sundgau : Chaque fiche thématique propose des actions construites à partir d'analyses identifiant les points forts et les points faibles du territoire. Ces fiches thématiques, au nombre de 7, constituent un document cadre pour que les élus concernés des Communautés de Communes puissent définir des actions prioritaires. Les fiches thématiques sont les suivantes :

- L'habitat dans le Sundgau.
- Se déplacer dans le Sundgau et vers l'extérieur.
- Sobriété énergétique et décarbonation des activités.
- Production d'énergies locales et décarbonées.
- Soutien aux agricultures locales et à une alimentation de territoire durable.
- Culture et patrimoine comme levier d'attractivité du territoire.
- Parcours de financement de l'innovation.

Axe 2 – Information : Présentation du contenu des fiches thématiques aux Vice-présidents concernés et aux Directeurs des deux Communautés de Communes. Travail d'évolution de ces fiches sur la base des remarques exprimées par les représentants des intercommunalités.

Axes forts 2024 :

- Priorisation et phasage des actions dans le temps : ateliers réunissant les Vice-présidents par délégation.
- Approbation des fiches thématiques.
- Rédaction et approbation de la convention d'exercices partagés Communautés de Communes / PETR.

Le Président rappelle que son choix a été de faire le projet de territoire en interne et d'éviter de faire appel aux services d'un bureau d'études extérieur. Il note que le projet de territoire n'a d'intérêt que s'il permet aux collectivités de partager les enjeux et d'avoir un regard croiser sur les manières d'y répondre tant au niveau des élus que des services. Cette démarche est complexe avec une concertation importante et il souligne le grand investissement des trois Vice-présidents du Pays du Sundgau sur le sujet. La démarche a été présentée en Bureau et Conseil de chaque Communautés de Communes et elle est en cours de finalisation.

Budget prévisionnel 2024 :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie et d'animation	38 000 €	Ingénierie Territoriale Région Grand Est	20 000 €
		Participation Communautés de communes	18 000 €
TOTAL	38 000 €	TOTAL	38 000 €

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Principales Réalisations 2023 (rappel) :

Axe 1 – Ateliers d'informations sur les conséquences du principe « 0 artificialisation nette » dans les documents d'urbanisme : Rencontre de l'ensemble des Maires du territoire pour anticiper la territorialisation concrète des objectifs de sobriété foncière définis dans la loi « Climat et Résilience ».

Axe 2 – Mise en place d'un groupe d'élus pour proposer une méthode d'analyse de la consommation foncière : Définition d'une méthode pour analyser la consommation foncière, tests sur plusieurs communes, préparation d'une rencontre avec la DDT.

Axe 3 – Évaluation de la consommation foncière sur la période de référence 2011-2021 : réalisation de cartographies exposant la consommation d'espaces sur la période de référence pour 70 communes (sur 108).

Le Président indique que l'évaluation de la consommation foncière qui est en cours d'achèvement montre que plusieurs communes ont déjà consommé les zones à bâtir initialement prévues dans le SCoT. Ces zones définies pour 20 ans ont environ été consommées aux deux tiers en six ans. Il ajoute que le bilan du SCoT qui est en cours aboutira inévitablement à une révision du document et que cette révision devra intégrer la loi « Climat et Résilience » qui prévoit de diviser par deux les surfaces constructibles en extension. Le Président expose la problématique suivante, le futur SCoT pour être compatible avec la loi « Climat et Résilience » doit afficher une programmation foncière divisé par deux par rapport à la période 2011-2021 mais le compteur de la consommation foncière court depuis 2021 les zones constructibles en extension risquent d'être significativement limitées quand les documents révisés aboutiront.

Madame Marie Cécile LEY indique que l'analyse de la consommation foncière sur la période 2011-2021 est en cours d'achèvement puisque 70 Communes ont pu être analysées sur 108 que compte le SCoT du Sundgau. Elle précise que cette analyse est faite en interne au Pays du Sundgau par Madame Clara KUTTLER qui a intégré le Pays du Sundgau lors d'un stage d'été en 2023 et qui poursuit ce travail dans le cadre d'un apprentissage. Le choix de faire ce travail en interne est ambitieux et la plupart des structures porteuses d'un SCoT externalisent ce type d'analyses. Le choix de faire ces analyses en interne relève d'une volonté à avoir une ingénierie au plus près de la gouvernance pour un sujet important comme le SCoT. C'est aussi un investissement sur l'avenir.

Axe 4 – Réalisation du Bilan du SCoT du Sundgau : évaluation des orientations du SCoT à partir des indicateurs définis dans le document approuvé le 10 juillet 2017.

Axes forts 2024 :

- Finalisation de l'analyse de la consommation foncière pour la période de référence 2011-2021.
- Transmission des cartes aux communes et bureaux d'études en charge des PLUi / PLU.
- Rendu du bilan du SCoT pour la période 2017-2023.
- Prescription de la révision du SCoT par délibération sur la base du bilan du SCoT.
- Rédaction et publication des marchés pour lancer la révision du SCoT et analyse des offres.
- Lancement du processus de mise en révision du SCoT : ateliers, Premiers éléments d'analyses.

Le Président ajoute que le coût de la révision du SCoT est estimé à 400 000 Euros. Le SCoT devra être compatible juridiquement avec les orientations du SRADDET qui porté par la Région Grand Est. Le contenu du SRADDET ne sera pas connu avant le mois de novembre 2024. Il apparaît donc raisonnable d'attendre la transmission du SRADDET avant d'engager la révision de notre SCoT.

Budget prévisionnel 2024 :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie et d'animation	26 805 €	Ingénierie Territoriale Région Grand Est	16 868 €
		Participation Communautés de communes	9 937 €
TOTAL	26 805 €	TOTAL	26 805 €

Frais généraux de la structure

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau est un Établissement Public de projet mais que des charges de fonctionnement lui incombent obligatoirement. La difficulté c'est que ces frais ne sont pas financés par les appels à projets ou les partenaires extérieurs et que cela revient à être imputé à la participation financière des Communautés de Communes.

Principaux postes de dépenses :

- Masse salariale relevant du fonctionnement général de la structure : 67 305 Euros
- Location des locaux et charges : 70 500 Euros
- Frais généraux : électricité, nettoyage des locaux, ... : 12 500 Euros
- **Total dépenses : 150 305 Euros**

Récapitulatif dépenses / recettes par grandes missions :

Postes de dépenses	Dépenses <i>Euros</i>	Subventions Externes <i>Euros</i>	Part CC <i>Euros et %</i>		Compétence
PAT	81 714	24 500	57 214	70%	Développement
Transition énergétique	53 500	19 200	34 300	64%	Développement
Mobilité	233 218	261 650	0	0%	Aménagement
Culture	102 270	64 900	37 370	37%	Développement
SARE	120 420	86 823	33 597	28%	Développement
LEADER	154 907	163 679	0	0%	Développement
Projet de Territoire	38 000	20 000	18 000	47%	Aménagement
SCoT	26 805	16 868	9 937	38%	Aménagement
Charges à caractère général	150 305	18 723	131 582	88%	Dév : 62,5% Amén. : 37,5%
TOTAL	961 139	676 343	322 000		

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau a significativement développé les missions portées dans l'intérêt du territoire depuis le début du mandat. Le Conseil Syndical a voté plusieurs projets d'intérêts

sundgauvien devant être porté par le Pays du Sundgau. C'est le cas du « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » et du Projet Alimentaire Territorial que la structure porte depuis 2022. C'est aussi le cas du Plan de Paysage des Énergies et de la démarche Flotte Faible Émissions qui vise à décarboner les mobilités du territoire en lien avec la mise en place d'une « zone de vigilance des émissions sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération ». C'est aussi le cas du projet d'étude des mobilités transfrontalières « SundgoMobich » qui vise au développement de deux lignes de car entre le territoire du Sundgau et la Suisse voisine.

D'autres missions déjà en cours se sont renforcées compte tenu des demandes, c'est par exemple le cas de l'équipe LEADER qui pour atteindre les objectifs de consommation des enveloppes s'est renforcée en termes de nombre d'agents.

Le Pays du Sundgau a pris deux orientations claires, développer des services directs aux habitants et piloter des projets structurants. Nous travaillons à avoir la meilleure couverture financière des projets que nous portons et la présentation du document sur lequel s'inscrit ce débat budgétaire le démontre.

En revanche nous avons des avances de trésorerie à faire pour solliciter les subventions des organismes extérieurs qui exécutent les versements sur facture. Aussi, la structure doit toujours mettre une part de fonds propre qui correspond aux participations financières des Communautés de Communes. Le Président rappelle que le Pays du Sundgau ne dispose pas de fonds propres et que la structure ne peut pas activer de levier fiscal pour répondre aux besoins de financements. La logique pluriannuelle des projets portés fait que certaines actions présentent un surfinancement sur un exercice budgétaire annuel du budget principal alors que l'année suivante celui-ci peut être déficitaire. C'est souvent le cas dans les fins de programmes. Afin de limiter cet effet, nous articulons au mieux les fins de programmes de financements et l'enclenchement de nouveaux.

Aussi, même si nous avons un taux de financement des projets qui est élevé, y compris dans le financement des postes des chargés de missions, l'augmentation des effectifs de la structure induit une inévitable augmentation des frais de fonctionnement généraux. Ces frais intègrent les surfaces locatives, les postes de gestion de la structure qui compte plus de 20 agents aujourd'hui et d'autres frais généraux (médecine du travail, cotisations, électricité, fournitures...).

Ce développement des effectifs de la structure répond aux ambitions que nous portons collectivement pour le territoire du Sundgau et a été engagé il y a deux ans. Une opération financière consistant à remonter plus de 90 000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement en fin d'année 2022 a permis d'éviter la sollicitation d'une augmentation significative de la participation financière des Communautés de Communes en 2023. Le Président rappelle qu'il avait exposé en Bureau 2023 que le Pays du Sundgau se dirigeait inévitablement vers une augmentation significative de la participation des Communautés de Communes. Les Présidents des Communautés de Communes avaient souhaité enclencher une augmentation de 20 000 € dès 2023 pour amorcer cette mécanique.

Cette remontée de 93 000 € correspond à une opération unique, héritée de l'amortissement du SCoT et de subventions d'investissements que le Pays du Sundgau a reversé aux collectivités pour l'achat de véhicules électriques. Une opération qui a nécessité une concertation de plusieurs années avec la DGFIP avant d'être validée. La possibilité de remonter des fonds inscrits en section d'investissement vers la section de fonctionnement fait l'objet d'une dérogation. Cette opération a permis de ne pas augmenter la participation des Communautés de Communes pour une année de plus, en 2023.

Le Pays du Sundgau a fait son maximum pour limiter l'augmentation de cette participation des Communautés de Communes.

Les Communautés de Communes qui sont les « donneurs d'ordres » du Pays du Sundgau ont validé cette augmentation de participation et je tiens à remercier les Présidents Vincent GASSMANN et Gilles FREMIOT pour leurs confiances dans le Pays du Sundgau.

Le Président note qu'il convient d'exposer aux Délégués de l'assemblée du Conseil Syndical qu'un gros travail de rééquilibrage a été réalisé avec les élus et les services pour réduire les dépenses. Deux semaines de travail et des arbitrages conséquents ont été fait pour que l'augmentation s'inscrive sous la barre des 100 000 €.

Le Président indique que dans le cadre des discussions réalisées avec les Présidents de Communautés de Communes, la finalisation des fiches thématiques du projet de territoire a participé au choix de cette augmentation. La délimitation des actions portées par le Pays du Sundgau étant sur le point d'être validé, cela donne des perspectives claires pour les Communautés de Communes quand elles investissent dans le Pays du Sundgau.

Monsieur Christian SUTTER relève qu'une augmentation de 99 000 Euros de la participation des Communautés de Communes et demande s'il est possible d'étaler cette somme de façon progressive sur deux ou trois ans.

Le Président répond que malheureusement non. Ces fonds sont nécessaires pour le présent exercice budgétaire. Il explique aux Délégués que le décalage entre les recettes et les dépenses était de 250 000 € avant de procéder à des arbitrages. Pour réduire ce déficit, l'action du Pays s'est resserrée sur l'essentiel et des choix ont été fait sur les futurs recrutements. Il indique par exemple qu'il était prévu de recruter deux postes dans le pôle environnement, l'un pour coordonner le développement de projets de productions d'énergies, notamment du biogaz et des projets photovoltaïques. Et un poste pour coordonner le projet d'implantation de station multi énergies décarbonée qui aura en charge de rencontrer des entreprises pour les convaincre de renouveler leurs flottes de véhicules vers des solutions bas carbone, d'appuyer les entreprises dans la réalisation de leurs dossiers de subvention et de convaincre d'autres acteurs économiques d'entrer au capital de la station.

Ces deux missions ont été fusionnées en seul poste, qui sera dense, mais faisable.

Quand aux projets qui sont déjà en cours, ce serait contre productifs. Les équipes et les élus ont tenté de supprimer des dépenses sur les actions engagées mais nous avons pu constater que ce n'est pas une bonne solution dans la mesure où les dépenses conditionnent les recettes. Ainsi pour un delta des dépenses et des recettes de 3 000 à 4 000 € (qui représente l'économie réelle pour la participation des Communautés de Communes), la conséquence serait de casser une action pour laquelle des dépenses ont déjà été engagées.

Les seuls postes qui ne sont pas financés par des dispositifs externes sont ceux de Monsieur RIGOULOT et de Madame CLORY. Le Président souligne que la charge de travail de ces agents est très élevée et qu'ils cumulent l'équivalent de près de deux équivalents temps pleins. Ils travaillent très régulièrement en soirée et les weekends ce qui n'est d'ailleurs pas tenable sur le temps long d'où le recrutement d'un(e) secrétaire de direction.

Le Président rappelle que les participations des Communautés de Communes s'élèvent à près de 4,50 Euros par habitant ce qui est financièrement efficient compte tenu des missions portées par le Pays du Sundgau.

Monsieur Denis NASS note que compte tenu des missions réalisées le Pays du Sundgau est en effet une structure rentable et il invite les Délégués à constater qu'au vue de l'évolution des services rendus par la

structure, l'augmentation de la participation se justifie si l'on prend en compte l'opération budgétaire réalisée l'année passée qui a permis de remonter 93 000 Euros.

Il est difficile de couper plus que cela dans les dépenses car il y a des missions engagées et le Pays du Sundgau doit les terminer dans l'intérêt des collectivités, des entreprises et des habitants du territoire.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 pour le Pays du Sundgau,
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2024,
- **d'approuver** les orientations budgétaires 2024.

Point III. : Montant de la participation financière des Communautés de Communes proposé pour 2024

La clef de répartition du montant global de la participation des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau est calculée à partir du potentiel fiscal de chacune d'elle. Le montant des participations des Communautés de Communes au Pays du Sundgau est attribué sur la base des compétences aménagement du territoire et développement local. Soit les deux compétences inscrites à ce jour dans les statuts de la structure.

Entre 2017 et 2022, le montant de la participation des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau était resté stable à 203 000 €. En 2023, le montant global de la participation des Communautés de Communes était de **223 000 €**, en augmentation de 20 000 € par rapport à l'année 2022.

Pour 2024, le Pays du Sundgau a sollicité une participation des Communautés de Communes de 322 000 €, ce qui correspond à une hausse de 99 000 € par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique par trois raisons principales :

- **Raison 1 : De nouvelles missions pour 2024**
 - Habitat** - Mon accompagnateur Rénov : audit énergétique et accompagnement des travaux de rénovation.
 - SCoT** - Bilan et Révision.
 - Alimentation** - Démarche forum producteurs / distributeurs – labellisation PAT 2^{ème} niveau et finalisation du premier niveau. Jonction entre deux programmes de financement.
 - Énergie** - Phase opérationnelle du déploiement d'une station multi-énergies et du développement d'énergies locales bas carbone.
- **Raison 2 : La nécessaire augmentation du nombre de postes pour réaliser les missions**
 - Un agent supplémentaire sur les mobilités (financement ADEME).
 - Un agent supplémentaire sur la rénovation énergétique : programmes SARE et MAR.
 - Un agent sur le bilan et la révision du SCoT.
 - Un secrétariat de direction.

- **Raison 3 : La réalisation d'une opération budgétaire pour l'exercice 2023 consistant à remonter une somme importante de la section d'investissement vers la section de fonctionnement qui ne peut pas être renouvelée cette année.**

☐ En 2023, 93 000 € ont pu être remonté de la section d'investissement vers la section de fonctionnement après accord du ministère des Finances.

Pour la compétence aménagement, le montant de la participation financière des deux Communautés de Communes au Pays du Sundgau s'élève à **77 280,24 €** en 2024. La clef de répartition reposant sur le potentiel fiscal de chaque Communautés de Communes détermine les montants suivants.

- Participation financière de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour la compétence aménagement en 2024 : **18 649,09 €.**
- Participation financière de la Communautés de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour la compétence aménagement en 2024 : **58 586,15 €.**

Pour la compétence développement, le montant s'élève à **244 719,74 €** pour les deux Communautés de Communes. La clef de répartition reposant sur le potentiel fiscal de chaque Communautés de Communes détermine les montants suivants.

- Participation financière de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour la compétence développement en 2024 : **59 197,70 €.**
- Participation financière de la Communautés de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour la compétence développement en 2024 : **185 522,04 €.**

La totalité de la participation financière de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue et de la Communautés de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice budgétaire 2024 s'élève à **322 000 €.**

- Participation financière de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement et pour l'exercice de la compétence développement en 2024 : **77 892 €.**
- Participation financière de la Communautés de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement et pour l'exercice de la compétence développement en 2024 : **185 522,04 €.**

Communautés de Communes	ion DGF	%	Potentiel fiscal	%	Compétence Aménagement	Compétence Développement	Total 2024
Sundgau	49 307	68,16	14 003 188	75,81	58 586,15	185 522,04	<u>244 108</u>
Sud Alsace Largue	23 036	31,84	4 468 984	24,19	18 694,09	59 197,70	<u>77 892</u>
TOTAL :	72 343	100	18 472 172	100,00	77 280,24	244 719,74	<u>322 000</u>

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la clef de répartition du montant de la participation financière de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et de la Communauté de Communes Sundgau au budget 2024 du Pays du Sundgau sur la base de leur potentiel fiscal 2023,

- **d'approuver** le montant total de la participation financière de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement et de la compétence développement sur l'exercice budgétaire 2024 pour un montant de 77 892 €,
- **d'approuver** le montant total de la participation financière de la Communautés de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement et de la compétence développement sur l'exercice budgétaire 2024 pour un montant de 244 108 €,
- **d'approuver** la répartition de la somme des participations de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue et de la Communautés de Communes Sundgau entre l'exercice de la compétence aménagement pour un montant de 77 280,24 € et pour l'exercice de la compétence développement pour un montant de 244 719,74 €.

Point IV. : Débat d'Orientations Budgétaire 2024 du Budget Annexe du Service d'Autorisation du Droit des Sols

Madame Marie Cécile LEY rappelle que ce budget est le second du service unique d'autorisation du droit des sols.

L'année 2023 a permis d'installer ce nouveau service rendu aux 93 communes. L'organisation en référents communaux qui a permis de construire des liens fluides, la généralisation de la dématérialisation et le partage de l'usage du logiciel Oxalis ont permis de faire de cette fusion une réussite.

Pour mémoire, 2 623 actes ont été déposés et instruits en 2023.

Ce nouveau budget intègre les sept agents ainsi que le contrôleur de la conformité des constructions recruté dans le cadre de la mission de récolement. En légère augmentation (6%), ce budget tient compte des augmentations de charge courantes (électricité, loyer). Madame Marie-Cécile LEY souligne que cette augmentation est relativement raisonnable dans ce contexte d'inflation.

Madame Marie-Cécile LEY remercie les Maires pour les retours positifs qui sont exprimés sur le fonctionnement du service.

Pour assurer les charges de fonctionnement du service en 2024, il est proposé un ajustement à la convention.

La convention initiale prévoit une avance de fonds de 60% du coût moyen de l'instruction des trois dernières années. Le mode de calcul de cette avance est en décalage avec la réalité du Compte Administratif du budget annexe du service d'autorisation du droit des sols 2023. En effet, l'avance totale du montant correspondant au coût moyen de l'instruction des trois dernières années serait de 243 000 €, alors qu'elle est de 336 000 € par rapport au Compte Administratif 2023.

Madame Marie Cécile LEY précise que l'équipe compte deux agents de plus que les années précédentes, que les charges sont plus élevées et que cela contribue à augmenter les charges de fonctionnement associées. Par conséquent, il n'est pas juste de baser l'avance financière des communes sur le coût moyen de l'acte des trois dernières années qui correspondent à des réalités différentes en termes de dimensionnement.

Madame Marie-Cécile LEY propose aux Délégués de réaliser un avenant à la convention modifiant le calcul de l'avance, qui se baserait sur le résultat (compte administratif) de l'année passée, rapporté aux nombres d'actes instruits sur l'année considérée. Pour 2024, l'avance sollicitée serait ainsi de 296 000 €, permettant une levée de fonds supplémentaire de 53 000 €, évitant ainsi de faire appel à une ligne de trésorerie pour le financement des salaires.

Monsieur Pierre SCHMITT demande quand est-ce que l'avenant sera transmis aux communes et quand cette avance devra être versée.

Marie-Cécile LEY indique que l'envoi des avenants à la convention et le titre correspondant à l'avance seront transmis aux communes après le vote des budgets au début du mois d'avril 2024.

Madame Marie-Cécile LEY présente les orientations budgétaires dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	120 510 €	Charges de personnel	1 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	475 040 €	Dotations, subventions et participations	641 011 €
Autres charges de gestion courante	14 880 €	Produits exceptionnels	500 €
Charges financières	2 300 €		
Charges exceptionnelles	1 000 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 926 €		
Virement à la section d'investissement	21 855€		
Total des dépenses de fonctionnement	642 511 €	Total des recettes de fonctionnement	642 511 €

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 pour le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols du Pays du Sundgau,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter un avenant à la convention qui lie le Pays du Sundgau aux Communes pour assurer l'instruction des autorisations du droit des sols, permettant de modifier le mode de calcul de l'avance de 60%,
- **d'approuver** que le calcul du montant de l'avance soit basé sur le résultat (compte administratif) de l'année passée, rapporté aux nombres d'actes instruits sur l'année considérée,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

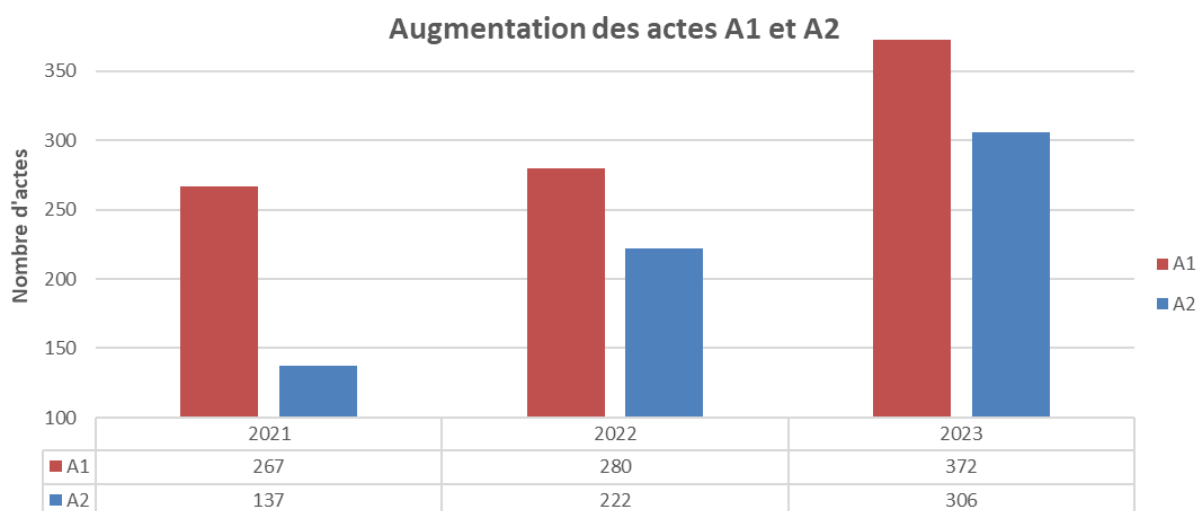
Point V. : Bilan du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) de l'habitat

1. Information : Évolution du nombre de propriétaires accompagnés par an entre 2021 et 2023

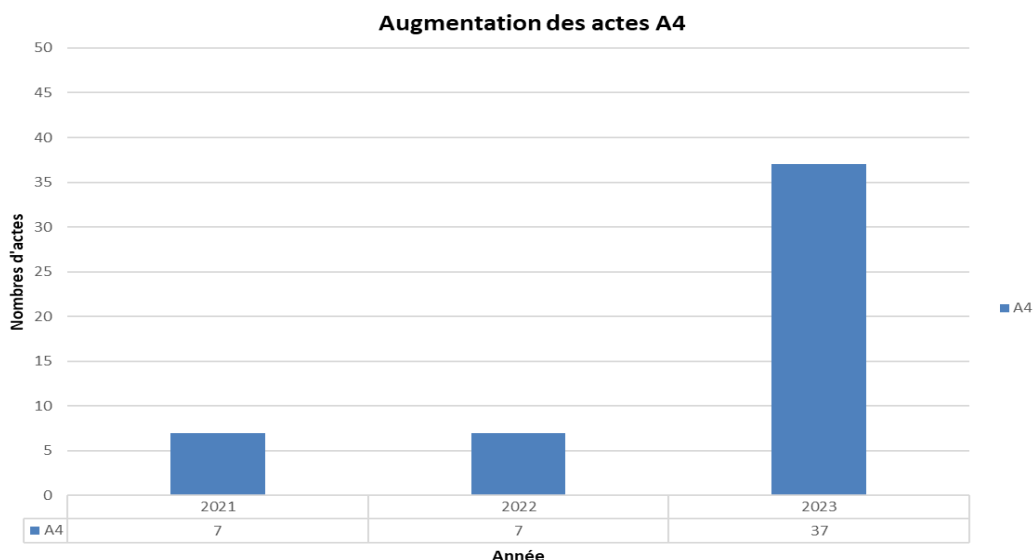
Monsieur Denis NASS rappelle que dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, les conseillers proposent trois étapes d'intervention :

- A1 : Informations de 1^{er} niveau,
- A2 : Conseils personnalisés aux ménages,
- A4 : Accompagnement en phase amont des travaux.

Monsieur Denis NASS indique que le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique n'a cessé d'augmenter le nombre d'actes réalisés depuis 2021. Il ajoute que le recrutement d'un second conseiller, Monsieur Robin BROGLE qui est venu appuyer Florian JUD dans le service est une vraie plus-value technique de par sa formation d'ingénieur et que le nombre de propriétaires accompagnés a pu s'accroître de façon significative comme le montre le graphique ci-dessous.



Monsieur Denis NASS insiste sur le fait que cette augmentation est essentiellement dû à une meilleure structuration du service et à l'arrivée d'un deuxième conseiller au cours de l'année 2023. L'augmentation des accompagnements est particulièrement significative pour les actes 4 qui correspondent au niveau d'accompagnement le plus aboutit avec un rendez-vous au domicile des propriétaires.



La demande des habitants en termes de conseils pour la rénovation est importante et le développement du nouveau service « Mon Accompagnateur Renov » sera une réponse supplémentaire pour accompagner les pétitionnaires plus en profondeur dans leur démarche.

Monsieur Fabien ITTY quitte la séance à 20H05.

2. Information : Tendances 2024 à partir du nombre d'accompagnements réalisés en janvier et février

Monsieur Denis NASS indique que le changement de réglementation des aides financières, cumulé à une communication massive au niveau national, a pour conséquence d'augmenter significativement les sollicitations de conseils auprès du service SARE. Le Service d'Accompagnement à la rénovation Énergétique a déjà réalisé un nombre d'actes très important par rapport à l'année 2023 durant les seuls mois de janvier et de février 2024 :

A1, Informations de premier niveau : **145** Actes réalisés

A2, Conseils personnalisés aux ménages : **122** Actes réalisés

A4, Accompagnement en phase amont des travaux : **23** Actes initiés (signé donc compté mais pas réalisé à 100%).

Les actes réalisés depuis le 1^{er} janvier 2024 représentent 68% de l'ensemble des actes ayant été réalisés en 2023.

Points VI. : Lancement de la mission de récolement des actes d'urbanisme

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que suite à la dernière conférence des maires et du conseil syndical du 14 novembre 2023, les 94 communes (93 instruites ainsi que Carspach) ont été sollicitées pour recueillir leur souhait d'adhérer à la nouvelle mission de récolement. Ce sont 75 communes qui ont décidé d'adhérer à cette mission de contrôle de la conformité des constructions, totalisant une population de 52 014 habitants.

Conformément au cadre de financement validé par le conseil syndical, le ticket d'entrée est fixé à 87cts d'euros par habitant.

Madame Marie-Cécile LEY note que le tarif est intéressant car en conférence des maire le montant de 1 € par habitant avait été annoncé. Grâce au nombre important de communes qui ont décidé d'adhérer, le montant a pu être revu à la baisse. Elle remercie les communes pour leur confiance et relève que la volonté des Maires à s'engager ensemble sur ce sujet permet de faire baisser les coûts.

Le coût de fonctionnement estimé de la mission effective (juillet à décembre 2024) est évalué à 63 cts d'euros par habitant.

Les conventions, ainsi que le paiement du ticket d'entrée, seront adressées aux communes pour signature et règlement à l'issue du conseil syndical. Le recrutement d'un agent a été réalisé, il sera en poste le 1^{er} avril 2024. La mission de contrôle effective sera lancée comme prévu début juillet 2024.

Le coût de la mission est intégré au budget annexe du service ADS mais seules les communes qui ont choisies d'y adhérer payent le montant correspondant.

Le budget prévisionnel pour la mission est d'environ **78 000 €**, intégrant les charges de fonctionnement habituelles et les investissements spécifiques au poste (matériels de contrôle).

Point VII. Programme européen LEADER : Évènement LEADER Tour du samedi 20 avril 2024

Monsieur Gérard LANDEMAINE, Président du GAL Sundgau-3F, informe les Délégués qu'un événement de clôture du programme LEADER 2014-2022 et de lancement du programme 2023-2027 sera organisé le samedi 20 avril 2024, sous la forme d'un « LEADER Tour ». Lors de cette journée, quatre visites de projets seront proposées pour mettre en valeur des projets réalisés.

Programme prévisionnel

9h45	Départ depuis Héisingue (arrêt à 10h15 à Hirsingue)
10h30 à 11h45	Visite de projet - Les Escargots de Margaux à Largitzen
12h00 à 14h00	Repas carpe frite à Friesen
14h15 à 15h45	Visite de projet - Atelier de fabrication d'instruments à vent de Jérôme WISS à Hindlingen
16h30 à 19h00	Visite de projet - East Park à Bartenheim - Discours officiels et verre de l'amitié
20h00 à 22h00	Visite de projet - Spectacle de comédie musicale avec des jeunes et des adultes en situation de handicap de l'AFapei Sud Alsace à la Comète, à Héisingue
22h00	Retour en bus depuis Héisingue

Point VIII. : Mobilité

1. Information : Point d'étape sur le projet Interreg Sundgomobich

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le 7 décembre 2023 dernier, la demande de concours communautaire déposé par le Pays du Sundgau pour le projet d'études des mobilités collectives transfrontalières Sundgau-Suisse du Nord-Ouest Sundgomobich a été validée par le comité de suivi du programme Interreg VI Rhin Supérieur/Oberrhein. Cette demande a obtenu la meilleure note de l'ensemble des projets mobilité adoptés lors de cette séance et il s'agit du premier projet Interreg réalisé dans le territoire du Sundgau.

Le coût total du projet est de 319 050 € et la répartition financière des partenaires Co-financeurs est la suivante :

Programme INTERREG VI Rhin Supérieur	147 025 €
CeA	30 000 €
Région Grand Est	50 000 €
Programme AggloBasel	15 000 €
République et Canton du Jura	5 000 €
IKRB - Confédération Suisse	5 000 €
Saint-Louis Agglomération	3 000 €
PETR du Pays du Sundgau	64 025 €



Les différentes étapes calendaires du projet sont les suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic de la situation des mobilités dans le secteur des trois-frontières et d'une enquête/étude origine-destination dans le territoire (avril-septembre 2024) ;
- Proposition de scénarios de mise en service d'un car express entre le Sundgau et le secteur des trois-frontières ainsi qu'une proposition de scénarios pour la création d'une ligne intermodale Sundgau-Jura (septembre-décembre 2024) ;
- Le détail et la précision des éléments techniques du scénario retenu nécessaires pour la mise en service du car express et de la ligne intermodale (décembre 2024-avril 2025).

Les dernières étapes réalisées sont les suivantes :

- Une première réunion de kick-off avec la Région Grand Est, autorité de gestion du programme, a été menée afin de cadrer les attendus du projet en terme administratif et de communication ;
- Une présentation lors du comité directeur français de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (Hégenheim - 5 février) puis lors du comité directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (Rheinfelden – 16 février) a permis l'adhésion et le soutien entier d'élus des trois pays.

Les étapes à venir prochainement sont les suivantes :

- Une conférence de presse de lancement du projet est programmée mercredi 20 mars à 14h en présence de l'ensemble des partenaires du projet ;
- Le marché public serait mis en ligne la semaine du 18 mars 2024 ;
- Le conventionnement de financement avec le programme Interreg est en cours de rédaction ;
- Les conventionnements de financement avec Saint-Louis Agglomération, AggloBasel et la République et Canton du Jura sont en cours de préparation ;
- Une présentation du projet Sundgomobich en comité de projet du bus Lörrach(D)-EuroAirport sera effectuée prochainement afin de réfléchir aux jonctions possibles entre les deux bus ;
- Un contact avec un élu cantonal du canton de Bâle-Ville a été pris pour une possible présentation du projet au parlement bâlois.

Madame Marie-Cécile LEY note que c'est une vraie réussite d'avoir pu lancer ce projet Interreg et que le programme est une clef d'entrée importante pour financer des projets structurants sur le territoire.

2. Information : Articulation de la politique de covoiturage du territoire

Madame Marie-Cécile LEY indique que le 7 décembre dernier, les membres du bureau syndical ont acté la poursuite du dispositif de covoiturage Covoit'Go pour l'année 2024, et cela en complémentarité avec le dispositif de covoiturage Blablacar Daily porté par les Communautés de communes Sud Alsace Largue et Sundgau.

Pour rappel, l'audit réalisé en 2022 avait démontré les données suivantes :

- Un haut niveau de service relevé avec un temps d'attente moyen de 5 min ;
- Une moyenne de 40 trajets/semaine, soit une masse critique établie et ancrée ;
- Le tronçon Altkirch-Hirtzbach-Hirsingue est performant et concentre la majorité des trajets ;
- Une intermodalité prouvée et un rabattement efficace en gare d'Altkirch comme principal arrêt (30% des origines/destinations) ;
- Une demande élevée depuis Seppois-le-Bas (notamment pour les départs) pour une liaison intervallée.

La complémentarité avec Blablacar Daily devra être analysée en 2024. Covoit'Go est une solution 100 % gratuite, sans réservation, fonctionnant comme une ligne de transport en commun dans les vallées de l'Ill et de la Largue et qui est en place depuis presque trois ans désormais. C'est également une solution pour les personnes en situation de fracture numérique.

Un audit sera effectué à la fin de l'année et un copil de bilan sera organisé avec les intercommunalités. Il sera nécessaire de croiser le bilan de Covoit'Go avec celui de BlaBla Car Daily pour évaluer la complémentarité des deux dispositifs. Il appartiendra aux Communautés de Communes qui sont « Autorités Organisatrices des Mobilités » de faire un choix sur la poursuite des ou du dispositif de leur choix.

Point IX. Projet Alimentaire Territorial : Retour sur la Journée de lancement du projet de mise en relation agriculteurs / acheteurs

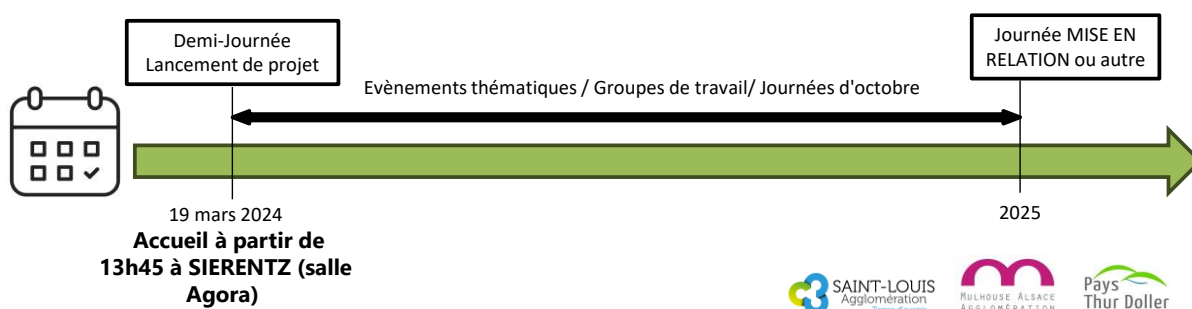
Monsieur Denis NASS rappelle les principes de la démarche.

Un projet porté par les PAT du Sud Alsace afin de :

- Mettre en relation des producteurs et acheteurs du Sud Alsace.
- Encourager des producteurs des territoires du Sud Alsace à se structurer en groupements (pour ensuite commercialiser ensemble via la restauration collective, les grandes et moyennes surfaces ou autre).
- Soutenir les producteurs locaux via des filières courtes ou intermédiaires mieux rémunératrices : élevage à l'herbe...
- Augmenter la résilience alimentaire de nos territoires, réorienter les productions vers des filières plus courtes et nourricières.
- Favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité via la restauration hors domicile (lien Loi EGALIM).

4 Thématiques clés :

1. La loi EGALIM (lien producteurs-restauration collective),
2. La structuration en groupements (production/transformation/Distribution) et synergies GMS,
3. Partenariats entre producteurs et restaurateurs,
4. La relocalisation de notre production et notre consommation (élevage à l'herbe)



Madame Fabienne BAMOND souligne que l'événement qui s'est déroulé cette après-midi dans la salle l'Agora de Sierentz à l'initiative de Monsieur Denis NASS et porté par l'inter-pat sud alsace (PAT du Pays du Sundgau, de Saint-Louis Agglomération, de Mulhouse Alsace Agglomération et du Pays Thur Doller) a été un vrai succès avec la participation de plus de 100 acteurs. Elle précise que parmi la centaine d'acteurs présents, on pouvait retrouver l'ensemble de la chaîne de l'alimentation avec environ un tiers de producteurs, 20% de distributeurs dont des responsables de la grande et moyenne surface, des gestionnaires de cuisines collectives de collèges et des plateformes d'approvisionnement, des restaurateurs privés, ainsi que des opérateurs de la transformation.

L'objectif de cette démarche est de rassembler les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution pour évaluer les besoins et les possibilités de chacun, de faire connaître ces besoins pour les partager entre les acteurs professionnels qui opèrent dans la filière alimentaire et d'accompagner les mises en relation dans le cadre des PAT.

La fin de la journée qui vient de se dérouler à susciter un enthousiasme des participants qui souhaitent poursuivre la démarche. Des pistes commerciales ont déjà pu émerger. Un compte rendu est réalisé par les chargés de missions des quatre PAT et les échanges devraient permettre de donner des perspectives concrètes pour la suite. Le rôle des PAT sera de mettre de l'huile dans les rouages dans la mise en relation des différents acteurs actifs dans la filière alimentaire locale.

L'événement a remporté l'adhésion des participants car les objectifs sont clairs. Il s'agit de proposer dans les rayons de la grande et moyenne surface, dans les assiettes des élèves et dans les restaurants plus de produits locaux. Après l'évaluation des besoins et des possibilités de chacun, il s'agira pour les PAT de poursuivre le travail de mise en relation et de tenter de lever les freins qui existent.

Monsieur Denis NASS confirme que cette après-midi à Sierentz, organisée par l'inter-pat a été un beau moment d'échange. Cette première étape est un succès et il faut maintenir la dynamique. Monsieur Denis NASS précise que le travail entre les PAT à l'échelle sud alsace a du sens dans la mesure où les territoires sont complémentaires dans les productions. Le sud alsace est un territoire qui offre un large panel de production et c'est important de capitaliser sur cette diversité. Il s'agit aussi d'un espace qui concentre des bassins de production et des bassins de consommation sur un périmètre relativement restreint.

Monsieur Denis NASS indique que l'augmentation de la part de produits locaux mais aussi bio dans les cantines et dans les rayons des grandes et moyennes surfaces n'est pas seulement un objectif du territoire. La loi EGALIM fixe des objectifs de 20% de produits bios et locaux dans les cantines et les services de l'État annoncent qu'ils vont renforcer les contrôles. Actuellement, les analyses réalisées

montrent que les produits locaux et les produits bio représentent plutôt entre 3 et 7% des aliments utilisés par la restauration collective. Le rôle des PAT est d'accompagner cette transition.

La démarche inclut les agricultures conventionnelles et bio car il ne s'agit pas d'opposer les modèles qui sont complémentaires. Force est de constater qu'aujourd'hui les acteurs de la filière bio sont en difficulté. L'agriculture française s'est réorganisée en labels qualitatifs qui ont forcément un coût de production mais les marchés de consommation ont du mal à suivre ces coûts. Il est important de donner de véritables perspectives à ces acteurs en favorisant la visibilité sur des contrats de commande publiques et privées.

La réalité montre que des filières agricoles françaises perdent des marchés, ce qui est particulièrement vrai en agriculture biologique. Les filières bio des pays voisins, notamment l'Espagne et l'Allemagne, gagnent des parts sur notre territoire nationale alors que la filière bio française a de nombreux atouts, notamment sur le plan qualitatif. Il convient de faire jouer leur rôle aux PAT en sollicitant des soutiens des fonds de l'Agence de l'Eau pour faciliter les investissements qui permettront aux producteurs de répondre aux cahiers des charges de la restauration collective, de la restauration privée et de la grande et moyenne surface en termes de diversité des productions, de volumes à produire, de régularité, de transformation des produits et de faciliter de l'approvisionnement. L'agriculture de territoire est un levier pour la transition environnementale et par conséquent la puissance publique doit accompagner cette agriculture pour que les services qu'elle rend à l'environnement puissent trouver une réalité économique.

Monsieur Denis NASS rappelle que les principaux représentants de la grande distribution du territoire du Sundgau étaient présents cette après-midi à Sierentz et que les principaux magasins du territoire du sud alsace sont intéressés pour poursuivre les discussions.

Autre sujet majeur pour les débouchés de produits locaux, la restauration privée dans lesquels la traçabilité des produits montre une trop faible représentation des produits locaux. Il est important de structurer les filières d'approvisionnement pour faciliter l'augmentation de la part des produits locaux dans les assiettes. Le sud alsace est un territoire qui gagne en attractivité touristique et les restaurateurs sont une vitrine potentielle de l'agriculture sur laquelle il faut capitaliser.

Monsieur Denis NASS remercie les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau qui soutiennent le Pays du Sundgau dans la démarche de PAT et indique que les perspectives pour reterritorialiser l'agriculture à l'échelle locale sont encourageantes. La démarche initiée par le Pays du Sundgau avec le forum de mise en relation entre les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution remporte une adhésion forte des PAT voisins et c'est aujourd'hui naturel de travailler ensemble. Cette bonne intelligence des collectivités renforce la confiance des acteurs économique des filières qui suivent cette dynamique avec attention. La démarche est saluée jusqu'aux services de l'État par la DRAAF qui souligne une démarche innovante, ambitieuse et qui réunit un panel d'acteurs rarement observés dans les autres PAT du Grand Est.

Les initiatives qui vont dans le sens d'un approvisionnement davantage local se développent et vont dans le bon sens. Monsieur Denis NASS remercie la Région Grand Est qui a validé une augmentation de 30 cts par assiette dans les cantines des lycées. La Collectivité européenne d'Alsace travaille dans le même esprit pour l'approvisionnement des cantines de collèges.

Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH demande quelle est la part des acteurs de la distribution participant à la démarche de forum qui ont contractualisé réellement avec des producteurs locaux.

Monsieur Denis NASS rappelle que la réunion de l'après-midi marque le lancement de la démarche de forum qui va se dérouler sur un an. S'il est trop tôt pour parler de contrats signés entre des producteurs et des distributeurs, il convient de noter que les représentants de la plateforme API ont pris cinq rendez-

vous avec des agriculteurs et un avec l'abattoir de Cernay. Les perspectives sont encourageantes et il convient de faire le bilan dans un an.

La prochaine étape est d'envoyer aux participants de la réunion de Sierentz, à l'échelle de chaque PAT, le compte rendu de leurs échanges et d'apporter des propositions de réponses aux freins qu'ils ont pu exprimer.

L'avantage de la démarche de forum qui s'engage sur un an c'est qu'elle réunit beaucoup de compétences, des services de la DRAAF aux cellules de recherche et développement tel que « Fruits et Légumes d'Alsace », de l'Agence de l'Eau aux services des Chambres Consulaires. Les PAT coordonnent un réseau d'acteurs pertinents et cette initiative est soutenue par la Préfète de Région qui a repéré l'initiative et pour qui le soutien d'une agriculture imbriquée aux enjeux environnementaux est une priorité.

Cette mise en débat entre tous les acteurs concernés doit permettre de travailler un cadre contractuel pertinent.

Monsieur Fabien ULLMANN demande s'il y a assez de débouchés pour orienter massivement les agriculteurs du sud alsace vers des marchés locaux via la restauration collective notamment.

Monsieur Denis NASS confirme que c'est le cas. La majorité des produits viennent d'autres régions et d'autres pays. Sur certains produits utilisés dans la restauration collective, la part du local ne représente que 10%, la marge de progression est importante.

Il ajoute que l'Alsace dispose d'atouts importants, sa diversité de production, des outils permettant d'accompagner les transformations tel que « Fruits et Légumes d'Alsace » qui devrait trouver prochainement une réalité à l'échelle du Grand Est. En Alsace, la part de fruits et légumes est en nette progression, ce qui est loin d'être le cas ailleurs au niveau national.

Point X. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » de la Région Grand Est pour 2024

Par le dispositif « **Soutien à l'ingénierie territoriale** », la Région Grand Est souhaite permettre aux territoires ruraux d'avoir des moyens d'animation et d'ingénierie pour mettre en œuvre des projets et des politiques intégrées en termes d'aménagement et de développement local. Les territoires inscrits en zone « pacte de ruralité » et n'intégrant pas de communautés d'agglomérations, comme le Pays du Sundgau, peuvent bénéficier d'un financement pour deux postes de chargés de missions généralistes ou thématiques.

Le taux d'aide versé par la Région Grand Est s'élève à 40% du poste. Le plafond par poste est limité à 20 000 €. Le PETR du Pays du Sundgau souhaite solliciter l'aide régionale « **Soutien à l'ingénierie territoriale** » pour un *Equivalent Temps Plein de chargé de mission projet de territoire* et pour un *poste de chargé de mission culture et attractivité*.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer un dossier à la Région Grand Est avant le 30 mai 2024 dans le cadre du dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » afin de financer 40% du *poste de chargé de mission projet de territoire* et 40 % du *poste de chargé de mission culture et attractivité*,

- **d'approuver** les modalités d'intervention et les montants de l'aide prévisionnelle prévue dans le dispositif,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Point XI. : Fonctionnement général de la structure

1. **Délibération** : Désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Vu :

- le Code général de la fonction publique ;
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 26 juin 2017 adoptant les principes d'une convention de mise à disposition d'un ACFI ;
- la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 17 avril 2020 modifiant les conventions de mise à disposition d'un ACFI (clauses de tacite reconduction) ;
- l'avis du comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en date des 20 juin 2017, 18 décembre 2018 et 14 mars 2023.

Le Président expose au Conseil syndical qu'en application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 précité, les collectivités territoriales et établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail (ACFI).

Pour satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale peut :

- soit désigner un agent en interne qui doit suivre une formation préalable de 16 jours ;
- soit demander le concours des agents des services de l'inspection du travail ;
- soit passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

La mission de l'ACFI consiste à :

- contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- proposer à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires ;
- étudier les conditions d'affectation aux travaux interdits susceptibles de dérogation, des jeunes d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans, en situation de formation professionnelle ;
- collaborer avec le comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en :

- assistant, avec voix consultative, aux réunions de l'instance lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée ;
- intervenant en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et l'instance à la suite du constat d'un danger grave et imminent ;
- participant aux enquêtes ou aux travaux de l'instance (ex. : visites des services, enquêtes en matière d'accidents et de maladies professionnelles à caractère grave ou répété) ;
- donnant un avis sur les règlements, consignes et sur tout autre document en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail soumis à l'instance.

Suite à la demande de la collectivité publique, le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fait parvenir une proposition de mise à disposition d'un ACFI pour l'ensemble de ses missions. Les modalités d'inspection sont définies dans une convention consentie pour une durée de 3 ans et renouvelable tacitement une fois pour une autre période de 3 ans. Le Centre de Gestion propose sur cette période une durée d'intervention fixée à 8 jours. Les modalités tarifaires appliquées pour la facturation sont celles en vigueur à la date de signature de la convention (voir annexe) puis, celles en vigueur à la date de chaque reconduction.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **décide** de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour assurer la mission d'inspection ;
- **autorise** le Président à signer la convention correspondante, les éventuels avenants ainsi que tous documents y afférents ;
- **s'engage** à prévoir budgétairement les crédits nécessaires pour financer cette dépense.

2. Délibération : *Adoption du règlement budgétaire et financier*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération du 6 décembre 2023 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature,

Considérant que ce règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable,

Considérant que le règlement budgétaire et comptable a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et la fongibilité des crédits. Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

3. Délibération : *Adoption du règlement intérieur du personnel*

Monsieur le Président expose au Conseil syndical, que passer chaque jour quelques heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, le règlement intérieur qui s'appuie sur des dispositions réglementaires, a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales au sein des services.

Monsieur le Président précise que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité. Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée, voire indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques. Il est destiné à tous les agents du PETR du Pays du Sundgau, titulaires et non-titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, obligations, responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial a été saisi le 21 novembre 2023 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité. Ce dernier a émis un avis favorable sur la proposition de règlement intérieur du PETR du Pays du Sundgau.

Aussi Monsieur le Président propose l'adoption du règlement intérieur du personnel du PETR du Pays du Sundgau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable n° CST 2023/354 du Comité Social Territorial réuni le 21 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un règlement intérieur pour le personnel du PETR du Pays du Sundgau

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** à compter du 20 avril 2024 le règlement intérieur du personnel du PETR du Pays du Sundgau sur la base du document joint en annexe,
- **de charger** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la présente délibération.

4. Délibération : *Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées*

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.

Dans le cadre de l'achat des véhicules électriques, le Pays du Sundgau a versé en 2019, 200 000€ de subventions à plusieurs collectivités. La comptabilisation obligatoire des amortissements des subventions d'équipement octroyées constitue une charge supplémentaire pour la section de fonctionnement, soit 20 000€ par an sur 10 ans.

Le Conseil Syndical a la possibilité d'instaurer le dispositif de neutralisation totale ou partielle des amortissements des subventions d'équipements versées. Il permet, par un jeu d'écriture comptable, d'annuler l'impact de ces amortissements et d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement. Il est proposé pour l'année 2024 une neutralisation totale de 20 000€. Les crédits nécessaires, avant neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement, sont prévus au budget. La mise en place de ce dispositif implique, des opérations d'ordre de transfert entre section.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***d'autoriser la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées à hauteur de 20 000 € pour l'année 2024.***

5. Délibération : Évolution du tableau des effectifs

Le Président précise que le tableau des effectifs évolue régulièrement au gré des missions nouvelles et des besoins de la structure. Il propose à Monsieur David RIGOULOT, Directeur du Pays du Sundgau, de procéder à une lecture de l'état actuel du tableau des effectifs et de présenter les propositions d'évolution de ces effectifs.

Monsieur David RIGOULOT remercie le Président et procède à la présentation du tableau des effectifs actuels des emplois créés de la structure en précisant les modifications suivantes :

- Le poste de responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage (filiale technique) est remplacé par un emploi de chargé de mission développement et usages de l'énergie locale bas carbone (filiale administrative) à pourvoir au cours du 1^{er} semestre 2024.
- L'emploi d'agent de récolement des actes d'urbanisme ouvert aux grades d'adjoint administratif à attaché sera pourvu au 1^{er} avril 2024 par un emploi de technicien titulaire – catégorie B.

EMPLOIS CRÉÉS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Chargé des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargée de mission LEADER	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1	
Chargée de missions culture / patrimoine	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission culture	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Technicien.	B-C	CDD 18 mois	TC		1
Chargé de mission Mobilité	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission Mobilité	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Titulaire, contrat de projet ou CDD	TC		1
Chargé(e) de mission développement et usages de l'énergie locale bas carbone	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Titulaire, contrat de projet ou CDD	TC		1
Chargés de mission Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	2	
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	4	
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C	Titulaire	TC	1	
Secrétariat de Direction	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché.	A-B	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Chargé de mission SCOT	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère classe, 2ème classe, Attaché, Technicien, Ingénieur.	A-B	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Poste ouvert	Rédacteur	B	Titulaire			
Filière technique						
Agent de récolement des actes d'urbanisme	Technicien	B	Titulaire	TC	1	
Responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage	Ingénieur	A	CDD 2 ans	TC	0	
Responsable du service autorisation du droit des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

Les emplois appelés à être reconduits concernent les postes suivants :

EMPLOIS À RENOUELER	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Chargé de mission Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique / Responsable Pôle Habitat	Attaché	A	CDD 3 ans	TC		1
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	CDD 3ans	TC		1

L'évolution des missions de la structure conduit le Pays du Sundgau à proposer l'ouverture des postes selon le tableau ci-dessous :

EMPLOIS À CRÉER	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG.	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	0
Conseiller Rénovation énergétique SARE/MAR	Adjoint adm., Adjoint adm. Principal 1ère cl, Adjoint adm. 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC	0	1

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de renouveler** le poste de chargé de mission SARE – Responsable Pôle Habitat,
- **de renouveler** le poste de gestionnaire LEADER,
- **de valider** l'ouverture d'un poste de secrétariat au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- **de valider** l'ouverture d'un poste de conseiller rénovation énergétique SARE/MAR,
- **d'approuver** l'évolution du tableau des effectifs du Pays du Sundgau.

Le Président annonce aux Délégués le départ d'un agent, Madame Katherine WHILER, responsable du pôle environnement et qui était en poste depuis 2020. Il salue l'agent pour son travail et son engagement dans les projets qu'elle aura pu coordonner, le plan de paysage et le projet flotte faibles émissions notamment.

Monsieur Denis NASS rappelle que Madame WHILER était l'une des rares frontalières à faire le chemin inverse. Un challenge difficile à tenir dans la durée. Monsieur Denis NASS salue à son tour les qualités de l'agent et partage le plaisir qu'il a eu de collaborer avec elle sur les dossiers liés aux énergies renouvelables.

Les élus lui souhaitent bonne chance dans son nouveau projet professionnel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole. Le Président clôt la séance à 20h49.

Le Président du Pays du Sundgau



Nicolas JANDER